



Histoire du tourisme équestre

UN RÊVE DEVENU RÉALITÉ

Renaissance du déplacement à cheval

A partir du milieu des années 40, le cheval, quasi unique moyen de traction agricole, va disparaître progressivement de la France rurale. L'arrivée massive des tracteurs américains met fin au règne des traits lourds dans les fermes. C'est une vraie révolution. A la même époque, les derniers régiments de cavalerie sont dissous, à l'exception de la Garde Républicaine et des spahis de Senlis.

Les nostalgiques de ces unités montées ont bien conscience qu'un chapitre mythique est en train de se clore. On brade alors les chevaux et dans les entrepôts de l'intendance militaire, tout le matériel est lui aussi cédé à vil prix. Il est alors facile de se procurer des selles d'armes et autres sacoches, fontes et filets, ce dont ne se privent pas les établissements équestres, pour une large part, dirigés par d'anciens militaires recyclés.

Le tourisme équestre est l'héritier de ces nostalgiques, comme des déçus du manège, ce sont bien souvent les mêmes. Ils auront à cœur de voyager dans l'esprit des unités de cavalerie disparues, à la dure, avec des étapes quotidiennes dépassant souvent les 50 km.

À la dure

Dès 1947, Jean Bouët-Willamez, président de la section hippique du Touring-Club de France, accomplit un voyage de Paris à Mayenne qui fera quelque bruit.

En 1952, une très jeune auvergnate, Christiane André, qui sera la première femme Maître-Randonneur, rallie Clermont-Ferrand aux Saintes-Maries de la Mer et en revient de même. Elle rencontre en chemin un certain Louis Chardon. A l'époque, l'animateur charismatique des « randonnées sauvages de l'Habitarelle » élève déjà quelques chevaux et surtout des bœufs.

Les chemins ne manquent pas, mais les métiers liés au cheval sont en voie de disparition (maréchaux-ferrants, selliers-bourreliers, aubergistes spécialisés... On loge dans les fermes ou on couche à la belle étoile. Ces voyageurs intrépides ne pressentent pas l'avenir économique de l'activité, pas plus qu'ils ne se préoccupent de jeter les premières bases d'une organisation structurée. Ils se contentent de savourer, en esthètes, le bonheur de voyager à cheval, sans contrainte.

Ce n'est qu'à la fin des années 50 et surtout au début de la décennie suivante que ce réel besoin apparut, dès lors qu'une demande pointait et qu'une offre toute naissante s'attachait à la satisfaire.

Dès 1957, Henri Roque, « l'homme à cheval d'Eygalières » auteur, en 1961, d'un très médiatique voyage de la Provence à Paris, se lance dans l'aventure. Il sera suivi par André Piquet, Christiane André et quelques autres. Pionniers de la commercialisation de l'activité, ils proposent déjà des prestations touristiques bien ficelées.

Rassembler et agir

Durant la décennie qui s'étend du premier rassemblement de Polignac en 1961 au début des années 70, le tourisme équestre entreprend de se structurer durablement :

- 1963 : création de l'Association Nationale du Tourisme Équestre (ANTE), premier président visionnaire, Raymond Henry, premières aides publiques ;
- 1964 : première structure régionale (Provence-Languedoc) ;
- 1965 : premiers contenus de formation, premiers diplômes ;
- 1971 : nomination sur titre des premiers cadres « historiques », premier catalogue de prestations (le tout tient sur une page 21/27 recto-verso !)...
- A partir de 1971, avec l'aide des Haras nationaux, la France de l'ANTE se structure activement dans les régions et départements.

Le décor est planté, les acteurs en place, la grande aventure du tourisme équestre peut réellement commencer.

LE TOURISME ÉQUESTRE QUARANTE ANS APRÈS

Agissant en 2005 pour 65 000 licenciés et plus d'un million de pratiquants, le Comité National de Tourisme Équestre (CNTE) de la Fédération Française d'Équitation représente 2000 établissements équestres et associations de cavaliers. Il oeuvre en étroite collaboration avec ses organes déconcentrés que sont les Comités Régionaux et Départementaux de Tourisme Équestre (CRTE et CDTE).

Le CNTE, héritier des structures qui l'ont précédé (l'ANTE : de 1963 à 1987, et la DNTE : de 1987 à 2000), a fêté en 2004 les quarante ans du tourisme équestre français. Quarante années de travail auprès des professionnels, des associations de cavaliers, des pratiquants et du grand public pour l'organisation, le développement et la promotion des activités de tourisme liées au cheval.



© CNTE/CRTE Rhône-Alpes



Le CNTE est une association loi 1901 déclarée d'utilité publique par décret du 9 juin 1971.

Le dynamisme du CNTE se manifeste dans les régions et au niveau national par des actions pour :

Assurer aux cavaliers d'un jour et aux plus chevronnés des prestations de qualité en toute sécurité :

- Qualité de l'encadrement validée par la formation des professionnels du tourisme équestre ;
- Qualité des structures d'accueil validée par leur labellisation « Centre de Tourisme Équestre » ;
- Qualité de la cavalerie validée par la labellisation « Cheval de Loisir » en partenariat avec les Haras nationaux.

Informers les licenciés des grands évènements et des pratiques du tourisme équestre :

- Édition de l'Estafette, « le journal des passionnés du tourisme équestre », publication trimestrielle proposant à ses abonnés des articles d'actualité et de fond sur toutes les pratiques de l'équitation de pleine nature, ainsi que l'agenda des manifestations festives et sportives nationales et régionales ;
- Mise en ligne d'informations, de fiches techniques et de photos sur les sites www.ffe.com, rubrique Tourisme Equestre et www.trec-france.com ;
- Participation à l'édition et vente d'ouvrages de référence dans la boutique du CNTE.

Fédérer les établissements d'équitation d'extérieur et de loisir, promouvoir leurs produits et en favoriser la commercialisation :

- Édition et diffusion du catalogue « Cheval Nature », l'officiel du tourisme équestre. Ce document, très complet, recense les établissements professionnels, associations de cavaliers, gîtes et relais de tourisme équestre, ainsi que les déclinaisons régionales et départementales du CNTE. Il comporte le catalogue des randonnées et autres prestations spécialisées proposées par les structures affiliées ;
- Éditions de guides pratiques et d'ouvrages de conseils pour la création de produits de tourisme équestre, la promotion de manifestations et la mise en place des activités spécifiques au secteur d'activité.

Recenser, regrouper, structurer et protéger les sentiers, gîtes et relais d'étape indispensables à la randonnée équestre :

Le CNTE a entrepris un recensement des itinéraires et cartographie les hébergements de tourisme équestre par départe-

ment. Cette précieuse aide à l'organisation de randonnées est progressivement mise en ligne avec la collaboration de la société Find Your Horse sur le site www.tourisme-equestre.fr ;



© CNTE/JP

Par l'intermédiaire de ses Comités Départementaux de Tourisme Équestre (CDTE), le CNTE identifie à l'aide d'un autocollant l'ensemble des gîtes et hébergements qui accueillent chevaux et cavaliers pour une étape. Ces structures sont répertoriées dans le catalogue « Cheval Nature spécial gîtes et hébergements ».

Un nouveau balisage a été déposé en 2002 par le CNTE. Cette marque spéciale pour les attelages vient compléter les marques oranges déjà bien connues des cavaliers randonneurs. Il permet de signaler les itinéraires sur lesquels ils peuvent circuler, et de créer des « déviations » qui leurs sont accessibles pour éviter les passages délicats de certains sentiers cavaliers.

Organiser les grands rendez-vous annuels qui rassemblent randonneurs et compétiteurs des disciplines du tourisme équestre :

- Depuis 1961, l'Equirando rassemble pendant 3 jours 1500 à 2000 chevaux sur un gigantesque bivouac. Mais avant cette grande fête, les « Equirandins » effectuent une randonnée d'approche (montée ou attelée) de trois jours à plusieurs mois pour certains.
- Organisation de manifestations nationales de promotion de la randonnée et de l'attelage de pleine nature (Journée Nationale de l'Attelage de Loisir).
- Sept championnats nationaux rythment la saison sportive des compétiteurs de TREC :
- le Championnat de France (qui confronte les 40 meilleurs cavaliers de la saison sur le circuit national) ;
- le Critérium National (de même niveau mais concernant les cavaliers classés du 41^e au 80^e rang de la « computer list ») ;
- le Championnat de France des Régions (où concourent des équipes de trois cavaliers sélectionnés au niveau régional) ;
- le Championnat de France des Jeunes (pour les cavaliers de 16 à 21 ans) ;
- le Generali Open de France chevaux (opposant des équipes constituées par structure affiliée – centre de Tourisme Équestre ou associations de cavaliers) ;
- le Meeting des Cavaliers Propriétaires (rassemblement des cavaliers propriétaires titulaires d'une licence fédérale de compétition amateur 3 ou 4 montant un cheval de plus de 6 ans),
- et le Championnat de France de TREC en attelage (avec 5 catégories : chevaux simples, poneys simples, traits simples et paires, paires chevaux et poneys, attelages à deux rangs).

Accompagner les cavaliers randonneurs de leurs premiers pas jusqu'au plus haut niveau de compétition :

- Pour progresser et valider leurs qualités de cavalier d'extérieur, le CNTE propose aux licenciés de la Fédération française d'équitation de préparer et passer les galops de pleine nature dans les établissements offrant des activités de tourisme équestre. Les galops de pleine nature requièrent des compétences similaires à celles des galops, mais testées dans un environnement extérieur et complétées de connaissances de l'environnement, de topographie et d'orientation.
- Le CNTE assure la sélection et l'entraînement des cavaliers du groupe France pour l'échéance annuelle du Championnat ▶



► du Monde de TREC. Les cavaliers français se distinguent chaque année puisque la France a été championne d'Europe par équipe six années de suite de 1988 à 1996 (avant la création du Championnat du Monde) et championne du Monde en 1997, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005. Depuis 2003, une équipe « jeunes » marche sur les traces de ses aînés. Elle a remporté l'argent en individuel et par équipe en 2003 et les 3 médailles individuelles et la médaille d'or par équipe en 2004 et 2005 au Championnat d'Europe Jeunes Open.

CONCLUSION

En France comme ailleurs, le tourisme équestre bénéficie, plus que jamais, de conditions favorables à son développement.



© CNTE/CRIE RHÔNE ALPES

C'est tellement vrai que les dédaigneux d'autrefois trouvent désormais toutes les vertus à l'équitation d'extérieur. Même les établissements à forte vocation sportive l'ont bien compris et les dirigeants des sports équestres appellent à la diversification des activités.

Ce n'est pas, on s'en doute, pour faire des concessions à la mode, mais bien pour des questions d'ordre économique. Pour autant, il serait injuste que ceux qui

ont, en quelque sorte, « inventé » l'activité et la portent, contre vents et marées, depuis bien longtemps, n'en soient pas les premiers bénéficiaires.

Le tourisme équestre hexagonal a beaucoup progressé ces dix dernières années. Les rassemblements auxquels nous assistons le démontrent avec éclat.

La qualité des montures et leur état, les soins qui leur sont apportés, les équipements... Tout concourt à donner une bien meilleure image qu'autrefois. Cette remarque concerne au premier chef les cavaliers propriétaires, qui ont beaucoup appris et retenu mais aussi les professionnels qui, en améliorant leurs prestations, ont accompli de louables et indéfectibles progrès.

Le CNTE a entrepris un certain nombre de démarches qui vont toutes dans le sens de l'amélioration de la qualité, maître mot en la matière avec, en corollaire, la sécurité indispensable à la pratique d'une activité présentant des risques.

Amélioration de la formation, en particulier celle des cadres, et pas seulement sur le plan technique mais dans bien d'autres domaines essentiels : accueil, gestion, langues étrangères...

Celle-ci répond autant à la nécessité de justifier la confiance accordée par les pouvoirs publics au travers de l'homologation des brevets d'accompagnateur et de guide, qu'à celle de mieux protéger le public cavalier et de lui apporter la sécurité à laquelle il a droit.

Les pratiquants ne sont pas oubliés dans cette option. Rendre les cavaliers toujours plus autonomes et responsables.

Amélioration des produits et des prestations à tous niveaux, pour qu'il soit pleinement répondu à la demande du public et que celui-ci ne cherche pas à satisfaire dans d'autres activités d'extérieur moins contraignantes un besoin grandissant de nature.

Il doit être également beaucoup tenu compte de l'évolution des mœurs et des conditions économiques. On ne randonne plus aujourd'hui comme on le faisait il y a vingt ans et beaucoup moins même. Les cavaliers veulent plus court (en jours et en kilomètres), moins difficile, plus confortable, toujours convivial et détendu. Les formules spartiates, à cinquante kilomètres par étape, ne trouvent plus preneur.



© CNTE/CRIE RHÔNE ALPES

En tourisme équestre comme en patinage artistique, il y a les figures imposées, incontournables désormais, et les figures libres, à l'appréciation des prestataires, en fonction de leurs savoir-faire, de leur culture, de tous éléments qui feront qu'à prestation égale, le client ira plus volontiers ici et là.

De même, au plan économique, il sera toujours préférable de proposer une bonne prestation à son juste prix, qu'une passable à bas tarif. Une harmonisation des prix pratiqués serait de nature à clarifier le marché et à permettre aux bons professionnels de mieux gagner leur vie et d'assurer plus sûrement la rentabilité de leurs établissements.

La demande pour l'attelage de tourisme est de plus en plus importante. C'est la raison pour laquelle des formations spécifiques ont été mises au point. La Journée Nationale de l'Attelage répond également à ce besoin.



© CNTE/CRTE BRANCHE ALPES

Les fabricants de véhicules ont, de leur côté, convenablement négocié cette évolution et proposent des attelages tous chemins, légers, bien adaptés aux besoins et très robustes.

Les efforts déployés pour la commercialisation des produits répondent à la nécessité de professionnaliser le milieu et de vendre le « produit équestre » comme n'importe quelle prestation touristique.

Pour ce faire, les professionnels, habitués depuis toujours à la commercialisation directe doivent s'accoutumer à intégrer un commissionnement dans leurs calculs de prix et à réagir professionnellement, en acceptant les règles attachées à la vente par des organismes spécialisés. C'est une étape décisive qui n'est pas encore totalement franchie en France. Pour être vendu, il faut accepter de payer le vendeur.

La politique des labels s'inscrit dans une même volonté de progresser dans tous les domaines et faire en sorte que le consommateur, cavalier ou pas, soit à même d'obtenir le plus rapidement possible les renseignements dont il a besoin aussi bien pour la pratique de son activité que pour son information personnelle.

Le système Minitel, devenu obsolète, a cédé sa place à Internet, la France n'ayant pu demeurer la seule à l'utiliser alors que tout le monde a recours à une forme internationale de communication sans frontières. La mutation s'est opérée à vitesse accélérée.

Dans ce domaine, les établissements ont su, eux aussi, se mettre au diapason, avec le risque toutefois de voir apparaître une profusion de propositions mensongères incontrôlées jetant le discrédit sur l'ensemble de l'activité.

On a vu, par ailleurs, l'attention que le CNTE entendait apporter à tout ce qui touche à l'infrastructure et la priorité qui y est attachée.

La France, toutes disciplines de pleine nature confondues, bénéficie d'un réseau de chemins que les randonneurs pédestres évaluaient encore récemment à près d'un million de kilomètres. On peut douter de ce chiffre, mais il fait rêver.

Pour terminer, les axes d'efforts du tourisme équestre français portent sur :

- l'infrastructure (chemins, gîtes et relais) : information, préservation, entretien ;
- les services à apporter, tant aux groupements d'appartenance qu'aux licenciés ;
- l'information du public ;
- la formation des cadres et pratiquants ;
- la promotion et la commercialisation des produits ;
- la communication et la promotion de l'activité, des activités (aspect nature privilégié) ;
- la modernisation et l'amélioration toujours possibles du fonctionnement général, même si des progrès considérables ont été accomplis, dans tous les domaines ;
- les relations internationales ;
- les relations avec les autres formes de randonnées et les partenaires privilégiés ;
- la recherche et, plus encore, la découverte de sponsors ;
- l'accroissement du nombre des licenciés, en notant pour s'en féliciter les 8 % enregistrés en 2005.

Par ces actions, le CNTE s'attache à rechercher une meilleure approche de tous les aspects économiques et sociaux du tourisme équestre, pour être mieux à même de le défendre et d'en affermir la position auprès des pouvoirs publics. Ce dernier aspect a parfois été négligé.

Toutefois, la crédibilité des activités de tourisme liées au cheval, a beaucoup progressé.

Au travers des dernières démarches entreprises, même si les aides et les appuis financiers fournis par les ministères concernés se réduisent d'année en année, le tourisme équestre est de plus en plus pris au sérieux. Les derniers Salons du cheval, s'il en était besoin, ont démontré la place désormais occupée par les activités de pleine nature dans le monde de l'équitation.

C'est un signe qui ne trompe pas, un motif supplémentaire de satisfaction et l'encouragement à poursuivre dans la voie tracée par les pionniers de 1961. ■

Le CNTE.